Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro Microtech, veuillez visiter :
bacpromicrotech.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

MICROTECHNIQUES

SESSION 2026

ÉPREUVE E2 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5 Durée : 2 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : L'idée d'Europe et la construction européenne depuis 1945 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Aménager un territoire urbain face aux mobilités (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE ÉTUDIÉ : AGGLOMÉRATION DE VAL-DE-RIVE ET CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le sujet comporte trois parties indépendantes : une analyse historique de documents, une étude géographique et une situation d'enseignement moral et civique.

Répondez sur votre copie en rédigeant des réponses organisées et en vous appuyant précisément sur les documents et vos connaissances. Le barème est indiqué pour chaque question. La somme des points est de 20.

Le document géographique DT 2 présente un jeu de données fictif conçu pour cette épreuve. Il permet d'étudier des contrastes territoriaux et des choix d'aménagement sans décrire une agglomération réelle.

PARTIE 1 : L'idée d'Europe et la construction européenne depuis 1945 (9 points)

Analyser et confronter des documents historiques

À l'aide des documents DT 1 et de vos connaissances, étudiez les objectifs et les modalités de la construction européenne au début des années 1950. Portez un regard critique sur les documents en tenant compte de leur contexte, de leur nature et de leur portée.

1.1 (1 point) Présentez la nature, la date et l'auteur ou les auteurs du document 1. Situez-le dans son contexte historique.

1.2 (2 points) À partir du document 1 et de vos connaissances, expliquez pourquoi la réconciliation entre les États européens constitue un enjeu majeur après la Seconde Guerre mondiale.

1.3 (2 points) Confrontez les documents 1 et 2 : relevez l'objectif commun qu'ils expriment et montrez comment le document 2 traduit concrètement la proposition du document 1.

1.4 (2 points) Montrez ce que les documents permettent de comprendre sur les débuts de la construction européenne. Indiquez aussi une limite de ces sources pour raconter l'ensemble de cette histoire.

1.5 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en associant les dates et les étapes de la construction européenne. Chaque case complétée vaut 0,5 point.

PARTIE 2 : Aménager un territoire urbain face aux mobilités (7 points)

Étude géographique et réponse problématisée

À partir du document DT 2, rédigez une réponse organisée à la question suivante : comment les évolutions démographiques et les mobilités créent-elles des besoins différents selon les espaces d'une agglomération, et quels choix d'aménagement peuvent y répondre ?

Votre réponse doit s'appuyer sur au moins trois données du tableau et expliquer les enjeux pour les habitants et pour l'aménagement du territoire.

2.1 (2 points) Décrivez les contrastes entre le centre, la première couronne et l'espace périurbain en matière d'évolution de la population et de déplacements. Appuyez-vous sur des données précises du DT 2.

2.2 (2 points) Expliquez deux difficultés d'aménagement que ces contrastes peuvent entraîner pour les habitants ou pour la collectivité.

2.3 (3 points) Proposez une réponse organisée présentant deux choix d'aménagement permettant de répondre aux besoins de mobilité tout en limitant l'étalement urbain. Justifiez chaque choix à l'aide des données du DT 2.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Raisonner à partir d'une situation civique

Situation : dans un groupe de messagerie de classe, un élève publie une critique argumentée d'une décision du conseil de vie lycéenne. Un autre élève répond par un message visant une camarade en raison de son origine. Plusieurs élèves souhaitent transférer les messages sur un réseau social public. La direction de l'établissement est informée.

Document d'appui : l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ». Il précise que tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

La liberté d'expression protège la critique et le débat. Elle ne justifie pas les atteintes aux droits et à la dignité d'autrui. Les règles de l'établissement et le droit s'appliquent également aux échanges numériques.

3.1 (1 point) Identifiez les deux comportements différents décrits dans la situation et indiquez lequel relève d'un exercice légitime de la liberté d'expression.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la publication visant une camarade en raison de son origine ne peut pas être justifiée par la liberté d'expression. Appuyez votre réponse sur le document d'appui et sur un principe républicain.

3.3 (2 points) Vous êtes témoin de ces échanges. Proposez une conduite responsable en deux étapes, en justifiant vos choix au regard des droits de chacun, du respect d'autrui et des règles de la vie collective.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950, extrait. « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Robert Schuman propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à d'autres pays européens.

Document 2 : traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Paris le 18 avril 1951, extrait du préambule. Les États signataires se déclarent « résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels » et à établir, par la création d'une communauté économique, les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé.

Sources : déclaration prononcée par Robert Schuman le 9 mai 1950 ; traité instituant la CECA, signé à Paris le 18 avril 1951. Les extraits sont reproduits à des fins d'étude.

DT 2 : ÉVOLUTIONS ET MOBILITÉS DANS L'AGGLOMÉRATION FICTIVE DE VAL-DE-RIVE

Les données ci-dessous décrivent trois espaces de l'agglomération fictive de Val-de-Rive. Les évolutions de population sont calculées entre 2014 et 2024. La part des déplacements en transports collectifs est exprimée en pourcentage des déplacements quotidiens. La distance moyenne correspond à la distance quotidienne domicile-travail, à l'aller. La part des sols artificialisés indique la proportion de sols nouvellement artificialisés entre 2014 et 2024.

Source : jeu de données fictif conçu pour l'épreuve. Les données sont fournies pour permettre une comparaison entre les espaces.

Indicateurs territoriaux et de mobilité à Val-de-Rive

Espace étudié	Population en 2024	Évolution de la population entre 2014 et 2024	Déplacements quotidiens en transports collectifs	Distance moyenne domicile-travail à l'aller	Sols artificialisés entre 2014 et 2024
Centre	120 000 habitants	+4 %	48 %	6 km	1 %
Première couronne	260 000 habitants	+11 %	29 %	14 km	8 %
Espace périurbain	180 000 habitants	+21 %	12 %	26 km	17 %

Jeu de données fictif conçu pour l'épreuve.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.5 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases comportant « ... ». Pour chaque étape, indiquez la date ou l'événement manquant.

Repères de la construction européenne

Date de signature ou de déclaration	Événement ou étape
9 mai 1950	.....
.....	Signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier
25 mars 1957	.....
.....	Signature du traité sur l'Union européenne, dit traité de Maastricht

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.